



Déclaration liminaire CSAL **du 30 mars 2026**

Monsieur Le Directeur,

Cette année 2026 ne commence pas sous de bons auspices avec l'adoption aux forceps d'un Plan de Loi de Finances 2026 dangereux. Dangereux pour les services publics, dangereux pour les Finances publiques avec une mise en tension accrue sur nos emplois et nos moyens de fonctionner. 550 nouvelles suppressions d'emplois équivalents temps plein à la DGFIP pour 2026 avaient été programmées et sont toujours maintenues dans le cadre du PLF 2026. Cette annonce est insupportable pour les agent·e·s de la DGFIP sachant que la DGFIP entre 2008 et 2026 aura subi 32596 suppressions d'emplois temps pleins, correspondant à 29 % de ses emplois de titulaires. Si l'on regarde en termes d'effectifs physiques payés, entre 2008 et 2024, nos services ont déjà perdu autours de 38000 effectifs payés de titulaires, soit presque un tiers de ses effectifs.

Associées au «fonctionnaire bashing», à l'industrialisation des tâches, à des restructurations permanentes, à des évolutions déontologiques du « management » et à des changements de règles de gestion des personnels, ces nouvelles suppressions d'emplois résonnent comme le coup de massue supplémentaire et de trop pour nombre de collègues.

Nous vous rappelons que 20 collègues se sont suicidé·e·s en 2025 et l'administration a eu connaissance de 20 tentatives. Sachant que les études sérieuses sur le sujet estiment généralement que pour 1 suicide au sein de la population française, 20 personnes commettent une tentative et sur 10 tentatives 4 personnes récidivent. Le taux de suicides au sein de la population française était de 13,4 pour cent mille pour l'année 2022, il est de plus de 20 en 2025 à la DGFIP.

Ce budget 2026 risque de faire plonger encore un peu plus les agent·e·s de la DGFIP dans une souffrance au travail qui ne cesse de s'aggraver dangereusement. Ils et elles n'en peuvent plus d'être ainsi maltraité·e·s.

L'épisode récent des indus de rémunération s'ajoute à cette maltraitance. Au regard de la jurisprudence, de la responsabilité imputable à l'administration et du fait que les agent·es concerné·es vont dans le même temps, subir une baisse de rémunération, la CGT Finances Publiques revendique une remise gracieuse la plus large et la mise en place d'un échéancier de droit sur 24 mois pour le solde restant dû, avec dans tous les cas la prise en compte des situations individuelles des agent·es concerné·es.

Concernant l'ordre du jour, nous ne souhaitons pas évoquer votre choix de répartition, des emplois, le seul objectif de cette nouvelle méthode de calcul étant de faire disparaître les emplois vacants et rendre moins lisible les mouvements de mutations. Toutefois, les collègues s'inquiètent et ils souhaiteraient savoir pour les mouvements de mutations locales à quelle date se place-t-on pour le nombre d'ETP ? Les répartitions des effectifs dans les différentes unités de travail sont-elles définies par la Direction ou chaque responsable de service gère comme il le souhaite ?

Dans le cadre des questions diverses, nous souhaiterions :

- évoquer l'autorisation de télétravail ponctuel ou exceptionnel sur le site des Sables d'Olonne durant les travaux.
- évoquer l'autorisation de télétravail ponctuel ou exceptionnel suite à la flambée des prix du carburant.
- évoquer la situation du SGC de Luçon avec la fin de la réception par l'équipe de renfort et la fin du bail.
- savoir si vous avez des informations sur la mise à jour automatique des locaux d'habitation au niveau du foncier.
- savoir si notre direction s'est portée volontaire pour la fin de la numérisation des déclarations de revenus papiers.
- connaître le nombre de contractuels concerné par la fin de leur contrat au cours de l'année 2026 et si vous allez leur proposer un nouveau contrat de trois ans.

Pour terminer, nous vous rappelons les revendications de la CGT Finances Publiques :

- l'arrêt des suppressions d'emplois.
- la création d'emplois de titulaires.
- un plan de titularisation de contractuels.
- un service public de plein exercice et de proximité.
- l'augmentation des pensions et des salaires.